

République Française

Département de la Marne

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
N° 20220630-DE-26
Commune de Jussecourt-Minecourt

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
09	07	09

Date de convocation
25 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, **le 30 juin** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué **le 25 juin 2022**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Jean Paul DENIS, Christophe MUNIER, Jacky DIMNET, Clément ROLLOT, Cédric WALIGUNDA, Claudine MACHAL.

Absents avec procurations : Damien SIMONNET à Jacky DIMNET
Maria PAIVA à Claudine MACHAL

Secrétaire de séance : Cédric WALIGUNDA

Délibération n°20220630-DE-26

Objet : Adressage de la commune

L'adressage devient obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février dernier.

Pour rappel, ce que l'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (privées également ouvertes à la circulation).

Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition, par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'État et les différents acteurs qui en auront besoin (La poste, INSEE, opérateurs téléphoniques ...).

Cette obligation concerne donc aujourd'hui toutes les communes de 2000 habitants.

Il nous faut donc créer ce que l'on appelle un **BAL « Base d'Adresses Locale »** qui répertorie tous les noms de voies et constructions présents dans le territoire.

Le numérotage des maisons est désormais exécuté par arrêté du maire. Nous devons donc adopter une délibération pour autoriser Madame Le maire à porter des numérotages et à créer un BAL « Base d'Adresses Locale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité d'autoriser** Madame Le maire à porter des numérotages manquants ainsi que de créer une Base d'Adresses Locales.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 30 juin 2022.

Madame Le maire,



Vivianne WIRBEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 051-215102906-20220701-20220630DE26-DE